



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2013

À une séance extraordinaire tenue le 21 mai 2013 à 19 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

Absents : M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. André Sévigny, conseiller n° 5

La directrice générale atteste que 2 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Achat d'une carte pour le gala JeunExcellence Lotbinière
 5. Engagement auprès du MDDEFP
 6. Acceptation du prolongement des rues du Grand-Duc et des Pins
 7. Période de questions
 8. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 9. Clôture de la séance extraordinaire
-

15821-05-2013
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 mai 2013 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

15822-05-2013
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

15823-05-2013
point no 4

ACHAT D'UNE CARTE POUR LE GALA JEUNEXCELLENCE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la 4^e édition du Gala JeunExcellence Lotbinière 2013 aura lieu le 1^{er} juin prochain à la salle communautaire;

ATTENDU QUE ce gala a pour objectif d'honorer les jeunes de 16 à 35 ans dans leur domaine respectif;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat d'une carte pour cet évènement, au coût de 45 \$.

Adopté à l'unanimité.

15824-05-2013
point no 5

ENGAGEMENT AUPRÈS DU MDDEFP

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté la firme SNC-Lavalin pour la préparation et le dépôt de demandes d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour le développement résidentiel du secteur des fleurs;

ATTENDU QUE le requérant de cette demande est la municipalité de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à transmettre au MDDEFP, lorsque les travaux du projet ci-haut mentionné seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à sa conformité avec les autorisations accordées.

Adopté à l'unanimité

15825-05-2013
point no 6

ACCEPTATION DU PROLONGEMENT DES RUES DU GRAND-DUC ET DES PINS

ATTENDU QUE Gestion R.D.(2003) inc. a reçu l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le prolongement des rues du Grand-Duc et des Pins, sur les lots 5 201 849 et 3 688 394, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire approuvé par la firme SNC-Lavalin incluant la liste des travaux à compléter pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité



De procéder à l'acceptation du prolongement des rues du Grand-Duc et des Pins, soit les lots 5 201 849 et 3 688 394 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Les rues cédées gratuitement à la Municipalité par Gestion R.D. (2003) inc. sont considérées comme rues publiques, mais le promoteur ne sera pas dégagé de son engagement et de ses responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

La Municipalité s'engage à faire l'entretien des rues une fois l'acte de cession signé par les deux parties.

Le Conseil autorise la mairesse, Ginette Moreau et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité

15826-05-2013
point no 8

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 21 mai 2013 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

15827-05-2013
point no 9

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 21 mai 2013, à 19 h 05.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/secrétaire
